



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE
DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE POTEAUX ET ABRIBUS
D'INFORMATIONS AUX ARRETS DU RESEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois, situé 47 Avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS - représenté par Monsieur BERNARD Tony, Président, dûment habilité, par décision du conseil syndical n° 2023-30 en date du 28/11/2023,
Désigné, ci-après dénommée « le SMTUT » ;

La Commune de Thiers situé 1 rue Francois Mitterrand 63300 THIERS - représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Maire, dûment habilité, par la décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Thiers » ;

La Commune de Lezoux situé place de la Mairie 63190 LEZOUX représentée par Monsieur Alain COSSON, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Lezoux » ;

La Commune de Peschadoires situé place des Martyrs de la Déportation représentée par Monsieur Florent MONNEYRON, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Peschadoires » ;

La Commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle situé 13 rue de l'Hôtel-de-Ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle représentée par Monsieur Frédéric CHONIER, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Saint-Rémy-Sur-Durolle » ;

La Commune de La Monnerie-Le-Montel situé 26 rue de la Mairie 63650 La Monnerie-Le-Montel représentée par Madame Chantal CHASSANG, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « La Monnerie-Le-Montel » ;

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS, représentée par Monsieur Bernard VIGNAUD agissant en qualité de Vice-président, dûment habilité, par décision du Conseil communautaire n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « TDM » ;

La Communauté de communes Entre Dore et Allier, dont le siège social est situé 29, avenue de Verdun 63190 LEZOUX, représentée par Madame Elisabeth BRUSSAT agissant en qualité de Présidente, dûment habilité, par décision du Conseil communautaire n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « CCEDA » ;

La Régie ROSIER dont le siège social est situé 12, rue du Lieutenant-Colonel Prevost 69006 LYON ; représentée par Guillaume ROSIER, agissant en qualité de Gestionnaire,
Désignée ci-après-dénommée « la Régie Rosier » ;

L'hôpital de Thiers dont le siège social est situé route du Fau, 63300 THIERS ; représenté par Julien CESTRE, agissant en qualité de Directeur,
Désignée ci-après-dénommée « L'hôpital » ;

PRÉAMBULE :

Le Syndicat Mixte des transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

A ce titre, ce dernier a décidé la mise en place d'un réseau de transports collectifs sur son ressort territorial, sous forme de navettes urbaines régulières, d'un transport à la demande urbain et rural.

Cette offre de transport lancée en 2020 auprès des usagers couvre l'ensemble des 33 communes sur les intercommunalités de Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier (3 communes que sont Saint-Jean-d'Heurs, Peschadoires et Lezoux).

Afin de permettre la bonne exploitation du réseau, le SMTUT doit mettre en place du mobilier urbain sur les arrêts nécessaires à l'exploitation : implantation de poteaux d'informations et d'abribus sur le trottoir.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par les Communes, l'Hôpital et la Régie ROSIER au SMTUT, d'un tènement foncier issu du Domaine public et privé dédié aux emprises foncières de 191 poteaux d'informations et 29 abribus du réseau, implantés sur le territoire communal et privé par le SMTUT et tel que le visuel type en annexe 1. Le SMTUT prend en charge la totalité des frais d'installation et d'entretien en cas de sinistre de ces biens qui resteront la propriété du SMTUT pour l'exercice de sa compétence.

Le nettoyage et l'entretien autour des mobiliers étant à la charge des communes ou des privés concernés suivant l'implantation.

ARTICLE 2. DÉSIGNATION DU BIEN

Ces emprises foncières appartiennent au domaine public des communes listées ainsi qu'au domaine privé des établissements indiqués et sont situées conformément à l'annexe 2 (listing des points d'arrêts avec géolocalisation et des arrêts associés)

ARTICLE 3. AUTORISATION

Les signataires autorisent le SMTUT à occuper les emprises foncières désignées à l'article 2 et à installer, sur chacune, poteaux d'informations et abribus dans le respect des dispositions d'urbanisme en vigueur et dans les conditions suivantes :

- Cette mise à disposition d'une partie du domaine public est accordée à titre précaire et révoquable ; elle ne relève pas de la législation applicable aux baux commerciaux ;
- Elle est accordée au SMTUT pour l'objet précité et ne peut être cédée ou transmise à un tiers sous quelque forme que ce soit ;
- La mise en place des poteaux et Abribus sont à la charge entière du SMTUT qui en est propriétaire ;
- Après en avoir informé les signataires, le SMTUT est autorisée à intervenir sur ces biens et, sous son contrôle et sous sa responsabilité, à réaliser toutes les modifications nécessaires, et ce, à ses frais exclusifs ;
- Hormis les informations relatives au réseau de transport, ces biens ne peuvent servir de support à affichage publicitaire ;
- En cas d'encombrement ou de gêne provoqués par les poteaux et abribus constatés par l'une ou l'autre des parties, ces derniers pourront être déplacés à proximité immédiate ; le ou les signataires proposeront alors d'autres sites susceptibles de les accueillir, précision faite que l'accord fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉS – GARANTIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de mobilité et de son rôle en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, le SMTUT s'engage à garantir la responsabilité qui pourrait lui incomber en cas de dommages subis ou causés aux tiers pouvant survenir du fait de l'implantation des poteaux et abribus d'informations du réseau et de sorte que la responsabilité des signataires soit entièrement dérogée.

La Communauté d'agglomération devra faire son affaire personnelle des cas ci-dessus, et généralement de tous autres cas fortuits, sauf son recours contre qui de droit.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIERES

La convention d'occupation est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 6. DURÉE

L'autorisation d'occupation des emprises foncières désignées à l'article 2 est consentie pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} décembre 2023, soit jusqu'au 30 novembre 2038.

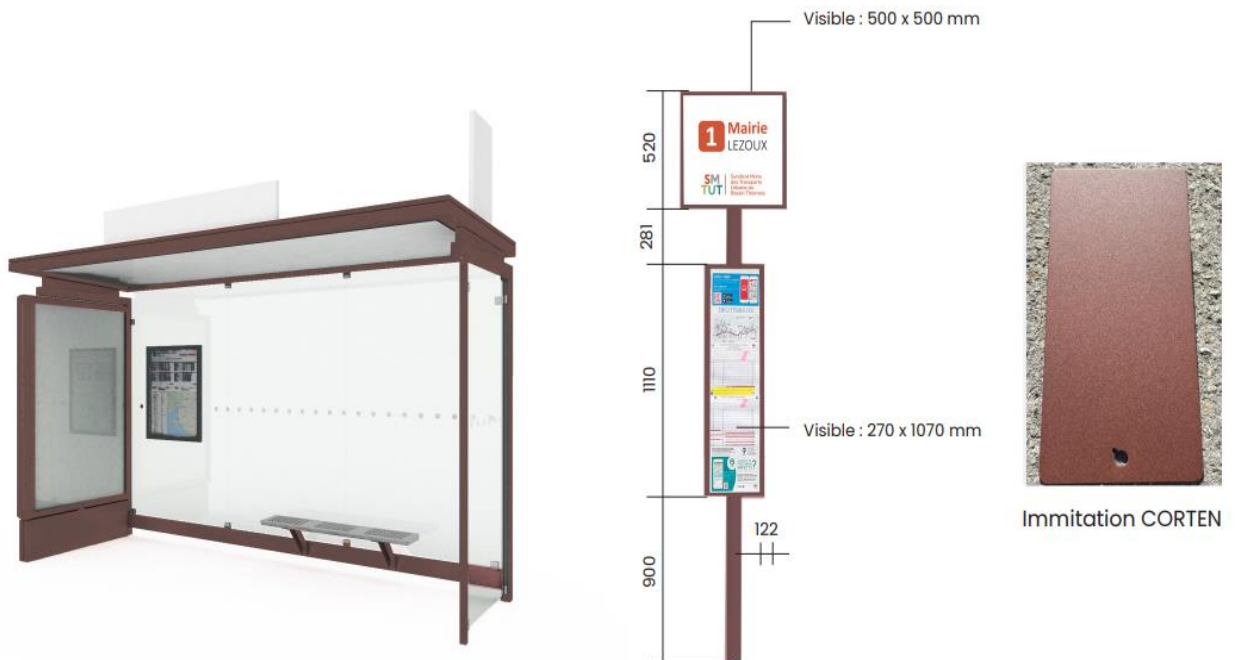
ARTICLE 7. RÉSILIATION

Chaque partie ne pourra dénoncer la convention que si le bien n'est plus affecté à l'exercice de la compétence précitée ou s'il s'avère qu'il est à l'origine d'un trouble à la sécurité publique ou pour tout autre motif d'intérêt général. Chacune des parties ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 8. JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Annexe 1 – Visuel type des poteaux et abribus d'informations aux arrêts de bus



Panocolor - www.panocolor.fr

Couleur type acier Corten en accord avec Architecte Bâtiment de France

Annexe 2 – Listing des points d'arrêts concernés et géolocalisation

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_06-DE

Commune	Arrêt	Poteau avec cadre horaire (affichage 3*A4)	Abribus nouveau avec cadre horaire et nom d'arrêt	Cadre horaire seul 1020*700 mm	Poteau ancien réseau à retirer	Latitude (indicatif)	Longitude (indicatif)
Saint-Rémy-sur-Durolle	Piscine	1	0			45,8896	3,5925
	Place de l'Eglise	1	0	1		45,8878 45,8880	3,5921 3,5916
	Ecole	2	0			45.8889789	3.59535773
	Avenue de la Gare	1	0	1		45.8888173	3.59699183
	Route de la Chaponnière	1	0			45.8979	3.6003
	Total Saint-Rémy	6	0	2	0		
	Stade / Collège	1	0	1		45,8689	3,5969
	Ancienne Gare	0	0	1		45,8698	3,6068
	Mairie	2	0			45,8707	3,6075
	Ecole Maison des Associations	1	0	1		45,8694	3,6039
La Monnerie- le Montel	11 novembre	1	0	1		45,8713	3,6022
	La Rivale / Collège	2	0			45,8737	3,5992
	Les Vieilles Lames	2	0			45,8707	3,6117
	Chantelauze	1	0			45,8709	3,6231
	Racine 1 - Chailas	1	0	1		45,8776	3,6259
	Racine 2 – Chez Cotte	2	0			45,8809	3,6199
	Racine 3 - Le Mas	1	0			45,8852	3,6234
	Total la Monnerie	14	0	5	0		

Peschadoires	Pont de Dore Centre	1	0	1			
	Chemin de Bernard	2	0			45,8414	3,4950
	Avenue de la Gare	2	0			45,8423	3,4936
	Chadeix	1	0	1		45.8458	3.5335
	Pont de Dore/Gare SNCF	0	0	1		45.842819	3.4906
	Les Ravaux	2	0			45,83546	3,4845
	Bourg	1	1			45,8276	3,4919
	Pezzaze	2	0			45,8293	3,4951
	Mignot	1	1			45,8341	3,5000
	Route de Maringues	1	1			45.8511	3.5444
	Route de Clermont	2	0			45,8367	3.4911
	La Poste	1	1			45,8376	3,4991
	Cité SNCF	0	1			45.837739	3.4905
	Total Peschadoires	16	5	3	0		
Lezoux	Teilhard de Chardin	1	0			45,8234	3,3833
	Saint-Jean Médiathèque	1	1			45,8243	3,3761
	Route de Lempty	2	0			45,826723	3,370793
	Clémenceau	2	0			45,8267	3,3707
	Mairie	1	0	1		45,8282	3,3787
	Saint Taurin	2	0			45,8287	3,3806
	Le Lido	1	1			45,8308	3,3825
	La Chambonne	1	0			45,8359	3,3864
	De Gaulle	2	0			45,8408	3,3904

	Parc d'Activités 1	1	0				
	Parc d'Activités 2	1	0			45,8449	3,3953
	Les Graves	2	0			45,8315	3,3888
	Hermitage	0	0	2		45,831639	3,392954
	Limpentine	0	0	2		45,83189	3,400517
	Total Lezoux	17	2	5	0		
	Maison Blanche	0	0	2		45,82754	3,441153
Saint - Jean - d'Heurs	Total Saint- jean-Heurs	0	0	2	0		
	Adrien Legay	1	1			45,8399	3,5160
	Audembron	2	0		2	45,8580	3,5464
	Avenue de la Première Armée	2	0		2	45,8513	3,5369
	Avenue du progrès	2	0		1	45,8485	3,5377
	Bellevue	2	0		2	45,8654	3,5841
	Béranger	1	1		1	45,8546	3,5426
	Bérénice	2	0		2	45,8597	3,5502
Thiers	Bon Repos	2	0			45,8442	3,5285
	Boulay	2	0		2	45,8610	3,5533
	Catharins	2	0		2	45,8632	3,5345
	Centre Commercial	0	1		1	45,8398	3,5093
	TDM/CCI	1	1		2	45,8416	3,5106
	Champ du Bail	2	0			45,8564	3,5089
	Chantemerle Atrium	1	1		2	45,8472	3,53708

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_06-DE

Médiathèque	0	0	1	2		
Mairie	1	0			45,8571	3,5518
Conchette	1	0			45,8551	3,5478
Château-Gaillard	2	0		2	45,8642	3,5801
Chêne-Rond	2	0		2	45,8654	3,5885
Cizolles-Chemin de Pury	2	0			45,8456	3,5351
Côte de Pinon	2	0		2	45,8697	3,5314
Courty Bost	1	0	1	0	45,8666	3,4937
Creux de l'Enfer	2	0		2	45,8498	3,5490
Croix Blanche	1	1		1	45,8429	3,5156
Daguerre	2	0		2	45,8499	3,5491
Droits de l'Homme	1	1		1	45,8573	3,5498
Ecole de Musique	2	0		2	45,8572	3,5452
Ecole du Fau	2	0		2	45,8595	3,5172
Ecole du Moutier	2	0		2	45.8966	3.4776
Eglise du Moutier	1	1		2	45,8513	3,5443
Emile Zola	1	1		0	45,8458	3,5335
Ernest Grange	2	0		2	45,8595	3,5433
Espace	2	0		1	45.8657	3.5887
Etats-Unis	2	0		2	45,8582	3,5432
Felet -Pradoux	2	0		1	45,8556	3,5066
Felet -Collangeau	2	0		0	45,8549	3,5032
Felet-Sablière	1	0		0	45,8583	3,5002

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_06-DE

Gardelle	1	0	1	1		
Gendarmerie	1	1		0	45,8449	3,5055
Geoffroy	2	0		1	45,8421	3,5126
Germaine Tillon	0	0	2	0	45,8470	3,5279
Jean Mince	1	1		1	45,8606	3,5367
Hôpital	1	1		0	45,8561	3,5207
Iloa Camping	1	0		0	45.8710	3.4843
Iloa Piscine	1	0		0	45,8708	3,4838
Jean Moulin	1	0	1	1	45,8606	3,5367
Le Moutier	0	0	2	0	45,8498	3,5373
Lycée Jean Zay	0	1		1	45,8647	3,5308
Jaiffours	1	0		1	45.8315	3.3920
La Croix	1	0		1	45,8395	3,545516
La Feuille	2	0		2	45,8744	3,5390
Chemin du Pré-paradis	2	0		2	45,8724	3,5403
La Roche	1	0		1	45,8397	3,547909
La Roche Noire	2	0		2	45,8644	3,5744
La Russie	1	1		1	45,8592	3,5395
La Sapine	1	0	1	1	45,8556	3,5234
Le Belvédère	2	0		2	45,8499	3,5529
Le Fau	1	0	1	1	45,8553	3,5137
Le Grand Tournant	2	0		2	45,8645	3,5684
					45,8658	3,5685

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_06-DE

Le Nohat	2	0	1	1	45,8378	3,5115
Le Ronchet	1	0	1	1	45,8740	3,5310
Les 3 bancs	2	0		2	45,8627	3,5595
Les Belins	1	0	1	1	45,8465	3,5498
Les Garniers	0	0	1	1	45,8282	3,5371
Les Girodons	2	0		2	45,8759	3,5380
Les Graviers	4	0		4	45,8652 45,8650	3,5339 3,5343
Paillettes	2	0		2	45,8561	3,5527
Les Salomons	2	0		2	45,8730	3,5330
Maison des sports	1	1		0	45,8426	3,5227
Martinets	2	0		2	45,8666	3,5903
Matussières	1	1		0	45,8394	3,5115
Montagnier	1	1		1	45,8457	3,5240
Montmillant	2	0		2	45.8268	3.4870
Musée	1	0		1	45.8295	3.4954
Office du Tourisme	1	0		0	45.8426	3.4927
Place de la Mutualité	2	0		2	45,8569	3,5471
Peupliers	1	1		1	45,8435	3,5254
Pont Bas	2	0		2	45,8499	3,5529
Pontel	1	1	1	0	45,8620	3,5398
Pont de Seychalles	1	1		2	45,8520	3,5511
Pont du Navire	2	0		2	45,8513	3,5417

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_06-DE

Pont Saint-Roch	2	0		2		
Pré de la Foire	2	0		2	45,8506	3,5395
Robinson	1	1	1	1	45,8574	3,5357
Rouget de l'Isle	1	0		1	45.8398	3.5156
Rond-point du Chambon	0	0	2	0	45,8454	3,5055
Rond-point de Felet	2	0		0	45,8552	3,5082
Route des rivières	2	0		0	45,8475	3,5295
Rue de Lyon	2	0		2	45,8594	3,5499
Rue de Paris	2	0		2	45,8602	3,5458
Val de Dore	2	0	1	2	45,8456	3,5329
Tamier/Parc des Sports	1	1		1	45,8445	3,5202
Trois Villes	2	0		2	45,8553	3,5273
Vidalie	1	0	1	1	45.8465	3.5499
Zammenhof	1	0	0	1	45,8531	3,553
TOTAL Thiers	138	22	20	116		

Communes	Poteaux	Abribus	Cadres horaires seul	Poteaux à retirer
Total Saint-Rémy	6	0	2	0
Total la Monnerie	14	0	5	0
Total Peschadoires	16	5	3	0
Total Lezoux	17	2	5	0
Total Saint-Jean-d'Heurs	0	0	2	0
TOTAL Thiers	138	22	20	116
TOTAL	191	29	37	116